

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 5 Juin.

La vérité se fait jour. Nous avons été des premiers dans la presse française à appeler l'attention sur les votes des bonapartistes avec les radicaux, au sujet de la proposition Cunéo d'Ornano et de la publicité des séances municipales. Peu à peu les feuilles parisiennes arrivent, de leur côté, à parcourir les scrutins sur ces deux questions. Voici à cet égard les observations du *Journal des Débats* :

« Les prétextes qui ont servi à expliquer le renvoi du cabinet Jules Simon sont au nombre de deux : la Chambre a voté, en première lecture, la publicité des séances des conseils municipaux; elle a également voté, dans une première délibération, le retour à la loi de 1871 sur les délits de presse. Le maréchal de Mac-Mahon a reproché à M. Jules Simon de n'avoir pas combattu ces deux mesures, qui sont en effet regrettables, et contre lesquelles s'élèvent aujourd'hui tous les conservateurs.

Le maréchal de Mac-Mahon s'est trompé. S'il avait lu avec plus de soin le *Journal officiel*, il se serait aperçu que M. Méline, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, était monté à la tribune pour déclarer que le gouvernement n'acceptait pas la publicité des séances des conseils municipaux et qu'il donnerait ses raisons en seconde lecture. Malgré ces réserves d'un membre du cabinet, la Chambre a adopté l'amendement Perras. Ceux qui en font un crime aux républicains auraient bien fait de consulter le scrutin avant de donner carrière à leur indignation : l'examen le plus superficiel des résultats du vote les aurait convaincus que, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, la majorité avait été acquise grâce au concours d'un grand nombre de bonapartistes dont les voix se sont trouvées mêlées à celles des membres avancés de la gauche. Ils auraient vu figurer, parmi les députés partisans de la publicité des conseils municipaux, MM. de Bourgoing, Brière, Dugué de la Fauconnerie, Eschassériaux père et fils, de Feltre, Ginoux de Fermon, Haentjens, Janvier de La Motte père et fils, Lenglé, Levert, de Mouchy, Murat, Raoul-Duval, Roy de Loulay, Sarlande, de Septenville, de Yalon, tous bonapartistes, tous amis et défenseurs du cabinet nouveau.

En dépit de cet appoint inespéré de suffrages impérialistes, l'amendement Perras n'a obtenu que 216 voix. La Chambre n'était pas au

complet, elle ne se doutait pas que le sort du pays allait se jouer sur une première lecture de la loi municipale, elle ne s'était pas mise en mesure de prévenir un danger que personne ne soupçonnait. Sur 533 députés, 381 seulement étaient à la séance et ont pris part au vote; l'amendement, adopté, comme nous venons de le dire, par 216 voix, a été repoussé par 165. La majorité n'était donc que de 51 voix. Or est-il admissible un instant que, sur les 152 députés qui n'étaient point à la séance, on n'aurait pas trouvé de les suffrages nécessaires pour faire échec à une mesure dangereuse, combattue par le cabinet et rejetée déjà par des hommes appartenant à tous les groupes de la gauche ? »

Le *Soleil*, qui représente la politique monarchique fusionniste, mais qui répond particulièrement à la pensée des princes d'Orléans, contient l'article suivant :

Il devient possible aujourd'hui d'apprécier et de comprendre, de saisir et de deviner le véritable caractère de l'acte d'autorité du 16 Mai. C'est décidément une entreprise à la fois mac-mahonienne et républicaine, absolument étrangère à toute pensée de restauration monarchique ou impériale.

En effet, dans son message, dans toutes les paroles qu'il prononce comme dans tous les documents où le ministère du 17 Mai le met personnellement en scène, le Maréchal ne cesse d'affirmer son respect de la Constitution, sa fidélité à la République; il ne cesse de déclarer qu'il est le défenseur résolu des institutions actuelles autant que le serviteur dévoué des principes conservateurs.

De fait, le Maréchal s'est bien gardé d'appeler auprès de lui, comme conseillers officiels de son gouvernement, les chefs militants soit du parti monarchiste, soit du parti impérialiste. Il s'est entouré de ministres qui sont conservateurs, mais qui sont en même temps républicains ou qui du moins acceptent formellement la République et qui sont surtout mac-mahoniens.

Si nous étions des hommes de parti, si nous voulions avant tout et par tous les moyens le triomphe de nos préférences politiques, nous devrions faire des vœux pour que l'entreprise du 16 Mai échouât. Nous en faisons cependant de sincères pour qu'elle réussisse, parce que dans notre patriotisme, nous savons placer ce que nous croyons l'intérêt social avant nos aspirations et nos préférences personnelles.

Mais, du moins, on ne sera que juste en reconnaissant que l'opinion qui est la nôtre, est entièrement désintéressée de ce qui se passe.

Nous sommes royalistes, nous l'étions hier, nous le serons demain. Comme royalistes, nous n'avons rien à attendre de la tentative que fait en ce moment le Maréchal pour réaliser le plan que M. Thiers s'est toujours contenté d'exposer : plan qui consiste à faire la République sans les républicains.

C'est évidemment là le but que poursuit en ce moment le Maréchal.

Le 24 Mai, le Maréchal avait laissé la porte toute grande ouverte à la Monarchie. Il avait droit à notre concours sans réserve. Il l'a obtenu.

Le 20 novembre, la situation n'était déjà plus la même; cependant, si la porte n'était plus toute grande ouverte à la monarchie, elle ne lui était pas entièrement fermée.

Aujourd'hui, le Maréchal circonscrit le terrain de la lutte entre la République conservatrice rêvée par M. Thiers et la République radicale poursuivie par M. Gambetta.

Fidèle à son rôle de gardien de la Constitution et de la République, depuis le 25 février 1875, le Maréchal a écarté manifestement des éventualités qu'il offre au pays, la perspective d'une restauration de la Monarchie. Ce ne sont donc pas nos intérêts qu'il sert; nos aspirations, nos désirs, nos espérances, nos tendances, nos vœux qu'il favorise. Il en éloigne même la réalisation plutôt qu'il ne la rapproche.

En effet, la République, qui n'est pas notre idéal de gouvernement, a plus de chances de durée avec le Maréchal, s'efforçant de rester à droite, qu'avec M. Thiers, exposé à glisser à gauche, ou avec M. Gambetta décidé à aller au radicalisme.

Mais notre patriotisme domine notre royalisme. Nous ne voyons que l'intérêt de la société et l'intérêt du pays.

A ce point de vue général, tous les conservateurs doivent, refoulant au fond du cœur leurs sympathies particulières, et sans rien abdiquer ni de leurs sentiments, ni de leurs espérances, seconder, en conservant leur indépendance de parole et d'action, l'effort du Maréchal pour ramener le gouvernement de la République dans les voies conservatrices.

C'est ce que nous ferons dans la mesure de nos forces.

Le 16 Juin.

Le Gouvernement n'a encore pris aucune résolution définitive au sujet d'une seconde prorogation de la Chambre, qui n'est nullement arrêtée dans son esprit. Tout dépendra assurément de l'attitude de l'opposition le jour même de la reprise des travaux parlementaires. On sait qu'une interpellation est inscrite à l'ordre du jour de la Chambre, et c'est vraisemblablement le sort de cette interpellation qui déterminera l'attitude du Gouvernement.

Dans le cas où le Gouvernement se déciderait à proroger de nouveau les Chambres pour un mois, les gauches viennent de décider qu'elles combattraient cette mesure comme anti-constitutionnelle.

Les orateurs républicains alléguent que, si le Président de la République a le droit d'ajourner les Chambres dans la même session, chaque ajournement ne peut excéder le terme d'un mois, et que, dans la situation actuelle, le Gouvernement prononce, en réalité, un ajournement de deux mois. Ils déclareront ensuite que l'ajournement ne peut être prononcé

sans que le parlement ait délibéré de nouveau et ils viseront, à ce sujet, la protestation contre les ordonnances de 1830, où il est dit « qu'on ne peut dissoudre la Chambre avant qu'elle se soit réunie. » Les gauches soutiendront que, par des considérations analogues, il doit être également interdit au chef de l'Etat d'ajourner les Chambres avant qu'elles se soient réunies et qu'elles aient pu délibérer, de nouveaux actes de parlement pouvant seuls amener de nouveau son ajournement.

M. Grévy, consulté à ce sujet, aurait répondu qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'une discussion fût engagée dans le sens que nous venons d'indiquer.

Si un nouvel ajournement n'est pas demandé, les gauches, immédiatement après la discussion de l'interpellation qu'elles adresseront au ministre, demanderont à la Chambre de nommer une commission qui sera chargée de rédiger une adresse en réponse au message présidentiel du 16 mai dernier.

L'Union et l'Univers poursuivent une assez vive polémique au sujet des résolutions de l'extrême droite. L'Univers avait insinué que les amis de la feuille royaliste tiendraient sur un canapé. Celle-ci répond en ces termes qui, jusqu'à nouvel ordre, semblent clore le débat :

Le parti royaliste ne s'assoira pas sur « le canapé » des théologiens de l'Univers. Nous invitons ce journal à se maintenir dans un rôle où nous avons pu apprécier ses services, mais qui ne lui donne point le droit de parler au nom du parti royaliste.

On lit encore dans l'Union :

Plusieurs journaux parlent de la publication d'un prochain manifeste de M. le comte de Chambord.

Le *Moniteur universel* ajoute que M. le comte de Chambord, « consulté par plusieurs de ses amis, leur a conseillé de voter la dissolution. »

Tous ces bruits sont faux. La question de dissolution est une question de conduite politique subordonnée aux circonstances. Tout dépend des conditions qui nous seront faites et des garanties qui nous seront données. Nous combattons énergiquement si le combat est loyal; nous résisterons si nous ne pouvons nous porter garants que l'avenir de la France n'est point compromis dans une aventure.

On parle beaucoup d'une réunion des membres les plus marquants du centre droit et du groupe constitutionnel du Sénat. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, tout en se prononçant, ainsi que ses collègues présents à la réunion, pour la dissolution, aurait énergiquement protesté contre toute alliance avec le bonapartisme militant.

Du reste, les bonapartistes ne peuvent dissimuler l'effroi que leur causeraient des élections générales trop pro-

chaines. On a répandu le bruit que le pays serait consulté dans le mois de juillet : A cette simple nouvelle les bonapartistes se sont récriés : « Il est matériellement impossible, dit le *Pays*, de faire des élections dans un aussi court délai, — et ce serait une folie, ce serait un suicide que de le tenter. » Si le cabinet avait cette idée, il ferait tout aussi bien de monter sur le parapet du pont de l'Alma et de se jeter à l'eau. »

Faux calculs.

Les bonapartistes ne sont pas contents, mais pas contents du tout. Les choses sont loin de marcher comme ils l'avaient espéré. Au lendemain de la lettre du 15 Mai, grisés par la rentrée au ministère de l'intérieur de M. de Fourtou qui est parait-il leur homme fort, ils s'étaient tous emballés. Dans les tripotons où ils ont appris la politique, autour des tables de baccarat, on ne parlait que de coup d'Etat, d'arrestations, de transportations et de fusillades; les plus décavés étaient les plus résolus.

A les entendre, on eût cru que l'on n'allait faire qu'une bouchée du parti républicain; ils en étaient si bien convaincus, ils l'annonçaient si haut, qu'un certain soir les plus sinistres rumeurs, colportées par quelques naïfs, ont pu circuler dans la ville. Le lendemain, non-seulement les bons citoyens, contrairement aux prédictions des affolés et aux espérances des batteurs d'estrade, se réveillaient dans leurs lits, mais, de plus, les feuilles officieuses, repoussant avec indignation toute idée de coup d'Etat, déclaraient au nom du maréchal et de son gouvernement qu'ils étaient décidés à rester jusqu'au bout dans la légalité.

Les bonapartistes n'en sont pas encore revenus; car eux, au moins, ne se paient pas d'illusions : ils savent que la France est et restera contre eux, et ils n'admettent pas qu'on les ait témérairement engagés si l'on n'était pas résolu à lui faire violence. A ce mot de légalité, toutes leurs traditions se révoltent. Ils ne l'avaient pas entendue ainsi; on les a joués. Ne voilà-t-il pas encore pour les journaux en situation d'être bien informés, tels que le *Constitutionnel* et le *Figaro*, prêtent à M. de Mac-Mahon l'intention de demander, dès le 16 juin, la dissolution et de fixer les élections générales soit au dimanche 15, soit au dimanche 22 juillet ! Pour le coup, c'est trop fort. « Si le cabinet avait cette idée, s'écrie le *Pays*, il ferait tout aussi bien de monter sur le parapet du pont de l'Alma et de se jeter à l'eau ! » Et puis, qu'arriverait-il si le Maréchal n'obtenait pas la dissolution ? « Nous, ses amis, dit l'*Estafette*, nous avons

bien quelques droits qu'on nous mette dans la confiance. »

Ces excitations, ces reproches, ces questions, sont on ne peut plus humiliants pour la loyauté de M. le président de la République. Elle lui prouve que certaines gens l'ont supposé capable des plus criminelles entreprises; il a dû s'en apercevoir déjà, si nous sommes bien informés, à divers conflits qui se seraient élevés dans son entourage. A qui la faute? Ne pouvait-il prévoir, le jour il s'est décidé à cotoyer les dernières limites de la légalité, qu'un jour prochain on lui demanderait de les franchir.

(République française.)

Angleterre et Russie.

En se rendant à Saint-Petersbourg, l'ambassadeur de Russie à Londres a reçu de lord Derby l'indication des éventualités qui pourraient faire sortir l'Angleterre de la neutralité. Le comte Schouvaloff devait rapporter de Saint-Petersbourg l'appréciation par la Russie, de cette communication du gouvernement anglais. La réponse de la Russie a été rédigée et envoyée en Angleterre. Une dépêche annonce que la substance de cette réponse est connue au Foreign-Office. Elle porte sur les trois points indiqués à la Chambre des Communes dans le discours du ministre de l'intérieur. M. Cross avait dit que la question du canal de Suez, celle de l'Egypte et celle de Constantinople étaient d'un intérêt européen et d'un intérêt britannique. Il avait ajouté qu'aucun ministre anglais, à quelque parti qu'il appartint, n'oserait négliger des intérêts aussi importants. « Pouvons-nous permettre, disait-il, que la Russie touche à Alexandrie? Quant au passage des Dardanelles, ni les Turcs ni les Russes n'ont le droit de tenter quelque chose qui touche aux stipulations d'un traité européen. » La réponse de la Russie, d'après la dépêche d'aujourd'hui, est satisfaisante pour l'Angleterre en ce qui touche l'Egypte et le canal de Suez. Mais elle renferme un point noir : elle admet l'éventualité d'une occupation « temporaire » de Constantinople par l'armée russe, et il est plus que douteux que l'Angleterre accepte cette occupation, fût-elle temporaire.

La veille du jour où le gouvernement anglais a reçu cette réponse, il avait fait à la Chambre des communes les déclarations les plus conciliantes. Le ministre de la guerre avait affirmé qu'il avait laissé l'armée sur le pied de paix. Il y a des chances pour que la dernière partie de la réponse russe modifie sensiblement ces dispositions du gouvernement anglais.

INFORMATIONS

L'ARRESTATION DE M. BONNET-DUVERDIER

Voici, d'après l'Estafette, quelques détails sur l'arrestation de M. Bonnet-Duverdier :

« Hier soir le président du conseil municipal de Paris assistait, comme président, à la réunion d'une loge maçonnique.

Il avait été suivi par des agents qui l'attendaient encore à la sortie.

Un landau, dans lequel se trouvait le commissaire de police du quartier, attendait à la porte. Deux agents étaient postés dans le couloir de la maison de la rue Fontaine-Saint-Georges, 30 où M. Bonnet-Duverdier habite.

C'est en y arrivant que le commissaire de police porteur du mandat le lui a signifié. M. Bonnet-Duverdier s'est rendu sans aucune résistance.

« C'est, dit-on, pour le discours qu'il a prononcé au banquet de Saint-Denis, qu'il a été arrêté après une euquête qui a duré trois jours.

« Voici, si nous sommes bien informés, les paroles prononcées à ce banquet : « Si le Maréchal ne cède pas, nous le clouons contre le mur. » Le geste d'un homme mettant un joue a accompagné ces paroles.

M^{me} Bonnet-Duverdier a reçu, à deux heures du matin, la visite d'un agent qui lui a remis un billet au crayon tracé à la hâte par ce dernier et contenant ces mots : « Soyez sans inquiétude, je viens d'être arrêté, j'ignore encore pourquoi. »

Ce matin, à huit heures, M^{me} Bonnet-Duverdier a été trouvée, avec sa fille, M. Voisin, préfet de police, qui ne l'a point reçue. Cette après-midi, à deux heures et demie, elle est retournée à la préfecture de police pour demander les motifs de l'arrestation du président du conseil municipal.

Un grand nombre de membres du conseil municipal de Paris sont venus ce matin isolément rendre visite à M^{me} Bonnet-Duverdier.

Une requête a été présentée au juge d'instruction chargée de l'affaire de M. Bonnet-Duverdier, pour demander la mise en liberté du prévenu. Après avoir différé deux fois sa réponse, M. le juge d'instruction a rendu une ordonnance qui, considérant qu'il importe d'empêcher tout concert entre le prévenu et les témoins, et que, d'ailleurs, les raisons qui ont motivé l'arrestation préventive (et qui ne sont pas énoncées dans l'ordonnance) subsistent en leur entier, rejette la demande de mise en liberté.

Des renseignements donnés par le juge d'instruction et par le procureur de la République, il résulte que le délit dont est prévenu M. Bonnet-Duverdier est celui d'offenses envers le président de la République.

Un quatrième décret sur le personnel de l'administration départementale a paru au Journal officiel. Ce décret nomme 3 secrétaires généraux et 35 préfets, et il fait sortir de l'administration 13 fonctionnaires, dont 2 secrétaires généraux. On y voit figurer une mise en disponibilité sur demande, deux non-acceptations de fonctions, deux appels à d'autres fonctions non désignées, deux démissions et six destitutions. Les treize vacances produites par le décret sont remplies, à deux noms près, par d'anciens fonctionnaires : un ancien secrétaire général, deux anciens chefs de cabinet de préfet et huit anciens sous-préfets.

On a remarqué dans le Journal officiel la mention d'une déclaration faite à la commission des grâces, par M. le ministre de la justice, qui est le président de cette commission. M. le duc de Broglie a donné à la commission l'assurance que « les sentiments de M. le président de la République n'avaient pas changé, et qu'il est toujours prêt à user de clémence envers les individus égarés qui reconnaissent leur faute et témoignent leur repentir par leur bonne conduite. »

La Gazette militaire officielle de l'empire d'Allemagne a publié un ordre de cabinet réglant les modifications de cantonnement destinées à fortifier les garnisons de l'Alsace-Lorraine. Dans le préambule de cet ordre, il est dit que l'empereur, pendant un récent voyage à Strasbourg et à Metz, a acquis la conviction que les troupes actuelles ne suffisaient pas aux besoins des services de paix. Ce dernier mot

est interprété par la presse anglaise comme ayant été placé là pour donner à la mesure un caractère rassurant. Nous devons, sans hésitation, l'accepter comme tel ; mais, en même temps, il ne faut pas s'abuser sur l'exact état des choses.

Les dernières nouvelles de Vienne annoncent que certaines mesures ordonnées par le ministre de la guerre avaient produit dans l'opinion publique l'impression que la mobilisation de l'armée autrichienne était prochaine. Mais, d'après un télégramme de Pesth, daté du 1^{er} juin, que publie la Gazette de Cologne, les feuilles officielles déclarent que ces mesures ne doivent que préparer la mobilisation qui reste toujours simplement éventuelle. D'un autre côté, on attribue dans les cercles politiques de Vienne une assez grande importance à l'arrivée du duc de Leuchtenberg dans cette ville ; il serait chargé d'une mission confidentielle auprès de l'empereur François-Joseph.

Nouvelles de la Guerre.

Nous avons raison de douter de la reprise d'Ardaham. Voici une nouvelle dépêche de Constantinople, en date du 1^{er} juin, qui constate que les divers télégrammes relatifs à la reprise d'Ardaham, n'émanent pas des commandants militaires et qu'on « ne peut pas considérer la reprise d'Ardaham comme certaine. »

« Un brillant combat de cavalerie a eu lieu le 30 mai, à Begli Akhmet. Le général Loris Melikoff apprenant que la cavalerie ennemie, sous le commandement du général Koudoukhoff, était descendue des hauteurs de Sagalong sur la route de Kars, envoya le 20 à Ardost, une division de cavalerie, un régiment et 16 pièces d'artillerie à cheval, sous le commandement du prince Tchavichamdze. Vers minuit, les Russes aperçurent les feux de la cavalerie ennemie qui bivouaquait à Begli. Ils attaquèrent le bivouac de trois côtés à la fois. Les Turcs firent une résistance désespérée ; on combattit principalement à l'arme blanche. L'ennemi a été mis en fuite perdant 2 canons de montagne, 4 caissons, 2 étendards, donc celui de Koudoukhoff. Un officier supérieur régulier turc est parmi les prisonniers.

L'ennemi a laissé sur le terrain 83 morts. Les Russes ont eu 6 tués et 30 blessés. Le commandant du corps d'armée s'est établi le 31 près d'Ardost, sur la rivière de Kars. »

Le 9^e corps de l'armée russe, fort de 25,000 hommes, prendra cette semaine ses campements à Dudesti, près Bucharest. On assure que le Czar arrivera à Ploiesti le 6 juin au soir, si d'ici là les chemins de fer sont praticables.

Des avis de Roumanie portent que les rapports sont un peu tendus entre l'état-major russe et les autorités roumaines. Aucune solution n'a encore été donnée aux différents qui ont surgi à la ligne de l'Olta. M. Cogolniceano, ministre des affaires étrangères de Roumanie désire vivement que le maintien de l'entente entre la Russie et l'Autriche, ne soit pas troublée ; il se déclare satisfait des assurances qu'il a reçues du comte Andrassy.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Un décret publié par le Journal officiel contient ce qui suit :

« M. Munin-Bourdin, ancien conseiller de préfecture du département du Lot, a

été réintégré dans ses fonctions, en remplacement de M. Caviole Dumoulin. »

M. Bellot des Minières, ancien sous-préfet de Figeac, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Moissac, en remplacement de M. Massabiau, mis en disponibilité, sur sa demande.

Cette nomination est un acte de réparation légitime. Le gouvernement a été bien inspiré en la faisant.

Mais que veut dire ce système de bascule ? Pendant qu'on révoque M. Caviole-Dumoulin, on rétablit M. Bellot des Minières.

Nous ne voulons pas plaindre M. Caviole-Dumoulin, nous songerions plutôt à le féliciter. L'honorable conseiller rentre dans la vie privée entouré de l'estime publique. C'est une compensation au décret qui le frappe.

Nous avons signalé simplement, et avec toute la convenance qui est notre règle de conduite, les révocations et les changements dans le personnel administratif. Persuadés que les faits sont plus éloquents que les phrases, nous avons cité brièvement les plus tristes exemples de persécutions imméritées. Voici dans quels termes l'organe des trois députés bonapartistes du Lot nous répond :

« SILENCE ! AVALEZ VOS CRAPAUDS » ET TAISEZ-VOUS. »

En parlant cette langue élégante et fleurie, qui rappelle la délicatesse de la Femme à Barbe et du Docteur Isambard, la feuille bonapartiste de Cahors se trompe d'époque : l'Empire n'est pas encore éteint... ; c'est Oubli que le Maréchal de Mac-Mahon est un honnête homme, et que les conseillers du parjure et du guet-à-pens n'oseraient pas lever la tête devant lui. Que les bonapartistes continuent à se glisser furtivement dans le logis ; les bons citoyens ne doutent point que le Maréchal en fera sortir.

On lit dans une correspondance bonapartiste envoyée aux journaux des départements, la note suivante :

CE QU'IL FAUT FAIRE

Il faut nous grouper autour du Maréchal qui vient déclarer la guerre à la démagogie socialiste. Il faut, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, tout en obéissant à la Constitution républicaine légalement établie, nous préparer, en attendant le jour où la révision de cette Constitution votée à une voix de majorité, il nous sera régulièrement permis de la changer de fond en comble. Il faut que l'esprit de parti disparaisse devant l'intérêt conservateur.

Il faut, et c'est là le point important, réunir tous les éléments du corps électoral appartenant à ces trois groupes, les associer dans un effort commun, écarter, en présence de la démagogie menaçante, toute compétition dynastique, et faire sortir des élections générales une majorité qui seconde le maréchal et permette au pays, quand le moment sera venu, de choisir en paix, librement, sans fraude ni pression, son gouvernement définitif. Voilà ce qu'il faut faire et ce que nous devons tous désirer.

Le sens de cette note est clair ; nous prions les orléanistes et les légitimistes de nous aider à gagner la bataille et le lendemain nous les traiterons comme nous les avons traités en 1852.

LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU

Le temps un moment incertain s'était raffermi vers 5 heures et la procession a pu sortir de la Cathédrale. Le cortège était immense, immense

aussi la foule qui se pressait sur son passage. Tous les pensionnats de jeunes filles y assistaient, leurs costumes blancs se profilaient sur deux lignes interminables et produisaient le plus bel effet. Les élèves du lycée, des petits carmes, des frères, les enfants de l'hospice, des sœurs noires, les diverses congrégations de femmes et d'hommes, les membres de la Société de Saint Vincent de Paul, et les membres du Cercle catholique précédaient Saint-Sacrement porté par Mgr La-carrière.

Pendant la marche, la musique des carmes alternait avec les clairons et tambours du 7^e de ligne.

Derrière le dais et entre une double haie de soldats en armes, marchaient M. le préfet du Lot, M. le maire de la ville, M. le président du tribunal civil, MM. les conseillers de préfecture. Après le tribunal civil en robe venaient MM. les officiers du 7^e de ligne et de gendarmerie, les divers fonctionnaires et professeurs du Lycée. Un piquet de soldats et de gendarmes terminaient la procession.

Sur tout le parcours les habitants avaient tendu des draps blancs parsemés de fleurs. De distance en distance se dressaient de magnifiques reposoirs. Un surtout dépassait en richesse et en élégance tout ce que l'imagination peut rêver : un gracieux portique de verdure dressé au bout d'une longue suite de gradins en amphithéâtre dominait une chapelle richement ornée où brillait l'éclat des lumières ; de chaque côté des marches et deux par deux s'étagaient, jusqu'à la hauteur de la tête, des fleurs blanches et roses, offrant à Dieu les fleurs de leurs corbeilles ; au pied du reposoir deux jets d'eau lançaient dans l'air leurs gerbes perlées. L'ensemble était imposant et au moment de la bénédiction, l'effet devenait saisissant, grandiose. Il était 7 heures 1/2 quand la procession est rentrée à la Cathédrale.

Le Bulletin de statistique et de législation comparée que le ministère des finances publie chaque mois vient de paraître. Le numéro du mois de mai donne l'état des recouvrements effectués sur les impôts et revenus indirects pendant le mois d'avril 1877.

Les recouvrements se sont élevés à.....	165,100,000
Les évaluations budgétaires pour le même mois étaient de.....	162,394,000
La plus-value des recouvrements d'avril a donc été de.....	2,706,000

Cette plus-value aurait été beaucoup plus considérable s'il ne s'était produit, comme dans le premier trimestre, une moins-value de 2 millions de francs dans le rendement des droits sur les sucres.

Par contre, les droits sur les boissons ont produit 2,210,000 fr. d'augmentation ; les tabacs, 793,000 fr. ; les droits de douanes sur marchandises diverses, 1,226,000 fr. ; la poste, 196,000 fr. ; l'enregistrement et le timbre, 359,000 fr. Le droit sur le papier a produit 221,000 fr. d'augmentation.

Les trois mois précédents avaient donné une augmentation totale, sur la prévision, de 15,905,000 fr., de sorte que la plus-value des quatre premiers mois est de 18,611,000 fr.

C'est précisément pendant ce mois d'avril dont nous venons de parler que le Courrier du Lot disait que la France était en proie à la famine.

Le passage des hommes de la classe 1867 dans l'armée territoriale et des hommes de la classe 1871 dans la

réserve de l'armée active, qui aura lieu le 1^{er} juillet prochain, entraîne des modifications à apporter aux livrets individuels que les hommes de ces classes ont entre leurs mains. Pour permettre la facile exécution de cette opération, le ministre a prescrit les dispositions suivantes :

Des affiches seront apposées dans les communes et inviteront les hommes des classes désignées à déposer leurs livrets individuels à la mairie de leur commune, du 10 au 24 juin prochain. La gendarmerie prendra ces livrets dans les mairies et les fera parvenir au bureau de recrutement de la subdivision de région.

Le commandant de recrutement, après avoir porté sur les livrets les indications nouvelles qui doivent y figurer, les renverra aux destinataires par l'intermédiaire de la gendarmerie et du maire de leur commune. Celui-ci devra les faire remettre aux intéressés aussitôt qu'ils lui seront revenus.

Dans certaines villes, la population a pu s'étonner de voir récemment les sentinelles faire leur faction avec le sac au dos; cette mesure a pu être diversement interprétée. Elle est la conséquence d'une circulaire récente du ministre de la guerre.

A la date du 15 mai 1877, le ministre a adressé une instruction générale sur le port du sac d'infanterie, son chargement et sur les marches militaires.

Cette instruction a eu pour objet de réglementer une question qui intéresse l'éducation militaire du soldat et le développement que l'on doit rechercher de la force physique du fantassin.

Diversement appliqué dans les divers corps d'armée, il a paru nécessaire au ministre de poser des règles uniformes et c'est l'objet qu'il s'est proposé en adressant sa circulaire du 15 mai.

A l'avenir, les recrues, dès leur admission à l'école de compagnie, devront porter le sac; les tirs et tous les services de place, de garde, tous les exercices et marches militaires se feront avec le sac.

De plus, son chargement devra être progressivement augmenté, et il est spécifié dans quelles conditions le soldat doit le porter avec son poids de campagne.

Ce sont les réservistes de la classe de 1870 qui seront appelés cette année à prendre part aux grandes manœuvres. Les dates des convocations

selon les corps d'armée aux 20 et 25 août et 1^{er}, 5 et 10 septembre.

Les réservistes de la classe de 1870 appartenant au 17^e corps sont convoqués pour faire leur période d'instruction de 28 jours.

Cette période commencera le 20 août.

On annonce que M. le ministre de l'intérieur enverra prochainement aux préfets une circulaire relative à la presse.

Les journaux de Nîmes annoncent qu'une grande maison de banque du Vigan, vient de suspendre ses paiements, laissant un passif considérable.

Une charcutière de Bagnères-de-Bigorre, jeune encore et mère de six enfants, dont un né il y a à peine un mois et demi, vient de mourir de la rage. Elle avait été mordue, une semaine avant ses couches, par un chat accidentellement enfermé dans une armoire depuis deux ou trois jours.

Les nouvelles du Roussillon, sur la récolte des cocons, sont excellentes. Le rendement, en 1876, qui était de 42 kilogrammes à l'once de 25 grammes de graines, sera supérieur cette année.

Dans l'Hérault, les vers approchent de la montée avec les plus belles apparences.

Tous nos correspondants agricoles constatent le besoin général de voir revenir le beau temps et la chaleur, l'excès d'humidité étant partout nuisible aux céréales, aux betteraves et autres récoltes sarclées.

L'Ariégeois publie les détails suivants sur la découverte du corps d'un évêque à Saint-Lizier :

« La découverte de Saint-Lizier a été faite, non point dans l'ancien cimetière, ainsi que nous l'avons annoncé, mais bien dans le mur du cloître de cathédrale.

« Le corps mesurait 1 m. 80 c. La peau est jaune, non momifiée. Les bras étaient en croix sur la poitrine; la tête, légèrement inclinée à gauche. Les mains étaient encore gantées, et les pieds portaient des sandales. Celles-ci ayant été enlevées avec précaution, les pieds ont paru parfaitement conservés et d'une teinte rose.

« Aucun objet de prix n'a été retrouvé dans le tombeau, qui semble

avoir été ouvert et profané pendant la révolution. Un cordon en cuir autour du cou devait porter la croix pastorale, que l'on a cherchée en vain.

« L'identité a pu être constatée. « On était en présence du corps de Mgr Auger II de Montefalcone (la famille de Montfacon ou de Vernon), évêque du Couserans, d'après une indication de la pierre tombale, qui avait été déplacée antérieurement et posée auprès.

« En effet, les archives de l'évêché marquent qu'Auger II fut enterré dans le mur du cloître.

« En outre, une histoire du Couserans par l'abbé Argein porte, en substance, qu'Auger de Montfacon fut un prélat très remarquable. Il avait fait peindre les fresques de l'église de Saint-Lizier. Il mourut en 1303. On a effacé de sa pierre tombale l'énumération de ses vertus, mais elles sont impérissables, parce que son nom est inscrit au ciel en lettres d'or.

« Depuis avant-hier, le public est admis à visiter cette précieuse découverte. L'affluence est considérable. On accourt à Saint-Lizier de Saint-Girons, du Mas-d'Azil, de Foix et de toutes les localités de l'Ariège. »

L'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) a, dans sa séance du vendredi 25 mai, après avoir discuté en comité secret le rapport de M. Gaston Paris, décerné un des prix Gobert à M. Ernest Roschach, pour son *Etude sur la province de Languedoc*.

Le consciencieux travail, imprimé en deux forts volumes, sera publié très-prochainement par M. Ed. Privat, comme continuation à l'*Histoire de Languedoc*, et formera les tomes XIII et XIV de la nouvelle édition.

LES MACHINES HERMANN-LACHAPPELLE à l'Exposition régionale de Compiègne.

La maison Hermann Lachapelle, si connue par la supériorité incontestable de ses machines, vient dernièrement de remporter un réel succès à l'Exposition régionale de Compiègne. Nous signalons ce fait avec d'autant plus de plaisir, qu'un de nos compatriotes et ami, M. Georges Dubois, ingénieur, représentait, en cette circonstance, cette importante maison à laquelle il est depuis peu de temps attaché. Le maréchal Mac-Mahon a honoré d'un examen tout spécial les machines exposées par cette maison, dont la renommée n'est plus à faire, et a chaudement félicité son représentant sur la

cadavre de la victime.

Or, au moment où il prenait dans le lit le cadavre du vieillard pour y substituer celui du fils, un bruit se fit tout à coup entendre dans le jardin.

— Il y a quelqu'un dit l'un des assassins en devenant affreusement pâle.

— Qui cela peut-il être?... fit l'autre.

Pascal laissa retomber le cadavre et alla ouvrir la fenêtre. Puis, sans remonter les jalousies, il regarda à travers les barreaux et promena son regard dans le jardin.

Mais il ne vit que l'ombre mouvante des arbres, il n'entendit que le gémissement des branches courbées par la bise.

— Rien ! dit-il en fermant la croisée et les rideaux.

— Ta nièce est couchée lui demandait-on.

— Je n'ai pas eu le temps de m'occuper d'elle aujourd'hui, mais les petites filles ça dort comme des loirs. Elle est couchée depuis longtemps, j'espère.

— C'est bien, c'est une fausse alerte, achevons notre œuvre.

La substitution des deux cadavres s'opéra sans incident.

Le corps de l'homme assassiné fut cousu dans un suaire, prêt à être placé

construction particulièrement soignée, à facilité du fonctionnement et le bon marché relatif de ses machines. Son attention s'est surtout portée sur un nouveau système de moulin à blé, mû par une machine verticale et dont l'ensemble d'une simplicité vraiment surprenante occupe à peine quelques mètres carrés.

Ce moulin, que nous avons eu nous-même l'occasion de voir à Paris, dans les ateliers de la Maison, est éminemment propre à satisfaire aux besoins de nos campagnes, qui, faute d'eau ou de vent, se voient obligées la plupart du temps de porter leurs grains à plusieurs lieues de distance.

Cette attention si flatteuse du Maréchal-président devait avoir pour la maison Hermann-Lachapelle les plus heureux résultats : son représentant a pu prendre, sur place, commande de onze machines diverses.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 4 juin.

On pense que l'instruction de l'affaire Bonnet-Duverdier sera terminée aujourd'hui ou demain au plus tard, et qu'elle aboutira à son renvoi devant le tribunal de police correctionnelle.

Une réunion privée qui devait avoir lieu à la salle des Ecoles, rue d'Arras, et dont l'ordre du jour était : Comment tombent les monarchies, a été interdite par ordre supérieur.

Le conseil municipal de Paris est convoqué pour demain 5 juin en session extraordinaire. La séance sera présidée par l'un des vice-présidents, M. Castagnary ou M. Lafont.

On annonce qu'avant la rentrée des Chambres, les gauches tiendront au Grand-Hôtel, une réunion plénière pour régler la conduite à suivre dans la séance du 16 juin. Cent cinquante et quelques députés des gauches, sont déjà de retour à Paris.

Les membres du tribunal de commerce de Paris ont été reçus aujourd'hui, par M. le ministre de la justice. On sait que par suite d'une erreur ils n'avaient pas été reçus en même temps que les autres tribunaux. M. le président du conseil leur a répété que l'acte du 16 mai n'avait d'autre but, ainsi que l'a déclaré le président de la République à Compiègne, que de rassurer les intérêts conservateurs et de garantir la stabilité intérieure. Quant à l'extérieur, le gouvernement désire

la paix et n'épargnera aucun effort pour en assurer le maintien.

On annonce comme prochaine une circulaire du ministre de l'intérieur relative au colportage.

Le journal de la *Finistère*, de Quimper, est poursuivi pour avoir reproduit une lettre des députés du Finistère dans laquelle ont été relevées des offenses pour le président de la République.

Le *Réveil d'Alger* est poursuivi à la requête des trois évêques de l'Algérie.

Bourse de Paris.

Cours du 5 Juin.

Rente 3 p. %	69.40
— 4 1/2 p. %	98.00
— 5 p. %	104.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 4 Juin.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.150 »	3.160 »
Crédit foncier	587 50	580 »
Orléans-Actions	1.020 »	1.020 »
Orléans-Obligations	329 50	328 50
Suez	647 50	636 25
Italien 5 %	68 »	66 50

TOUR DU MONDE, *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 85^e livraison. (2 juin 1877). — Texte : Le Monténégro, par M. Charles Yriate. Texte et dessins inédits. — Dix dessins de Valério, O. Matthieu et Taylor. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 235^e livraison (2 juin 1877). — TEXTE : Le château de la Pétaudière, par Madame la vicomtesse de Piray, née de Ségur. — La Vallée des roses, par P. Vincent. — Les petits amis de Sturm, par Mme Colomb. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin. — Juin par Albert Lévy. Dessins : A. Marie, Castelli et A. Guillemin. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

QUATRIÈME ANNÉE. JOURNAL DES JEUNES MÈRES ILLUSTRÉ. Éducation de l'Enfant par sa Mère jusqu'à l'adolescence. Directeur scientifique : le Dr S.-E. Maurin. Président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille. Directeur littéraire et fondateur : Henry Bellaire. Secrétaire-général de la Société nationale des Amis de l'Enfance. Abonnements, 7 fr., Étranger, 8 fr. 50. Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Réduction variée. Prime gratuite du *Journal des Jeunes Mères*. La *Gazette des Enfants*, journal littéraire, amusant et instructif. Bureaux : 71, rue des Saints-Pères, Paris.

dans la bière qu'on devait apporter le matin. Quant au vieillard, on le revêtit d'un habillement acheté dans la journée.

On voulait de la sorte dérouter toute investigation.

Le vieillard avait au doigt un magnifique anneau, on ne l'ôta pas, afin de faire croire à un suicide.

L'Auvergnat se promit bien pourtant de le détacher et de s'emparer du bijou à l'insu des neveux.

Il ne resta donc plus qu'à porter le corps du vieil oncle dans la voiture qui attendait à la petite porte du jardin et d'aller le jeter à la Seine. Pascal fut chargé de ce funèbre fardeau. On ne prit pas de lumière, afin de n'attirer les regards de personne.

Tout d'ailleurs était bien désert.

Cependant, comme ils tournaient un coude d'allée, il leur sembla entendre un pas glisser et une ombre floter et disparaître à quelque pas. Mais comme le bruit ne se renouvela pas, que la lune, voilée à chaque instant par de rapides nuages, produisait constamment des intermittences de lumière, ils soupçonnèrent qu'ils s'étaient trompés, et continuèrent rapidement leur route.

(A suivre).

PHILLETON DU JOURNAL DU LOT. 5 juin 1877. (10)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Prologue.

III. LE MÉDECIN DES MORTS.

— Eh ! eh ! on n'a rien pour rien, reprit son frère. Je savais parfaitement ce que j'encourais quand j'ai agi, mais avec de l'habileté et de la prudence, on peut tout hasarder sans craindre des conséquences. Or donc, qu'on ne retrouve nulle part le corps de notre cousin et personne ne songera à le croire mort. On le supposera, si on pense à lui, parti enfin aux Grandes-Indes, au bout du monde, n'importe où ! l'essentiel est qu'on ne le sache pas mort. Or, savez-vous ce que j'ai résolu ?

— Parle, parle, dit son frère avec avidité.

Reproduction interdite.

— Eh bien ! j'ai songé à une substitution ?

— Que veux-tu dire ?

— Je veux dire qu'au lieu de faire enterrer le père...

— Eh bien !

— Nous ferons enterrer le fils.

— Comment cela ?

— C'est bien simple, en mettant le fils dans le suaire du père.

— Mais si on vient à le découvrir, tout est perdu.

— On ne découvrira rien. La constatation du décès a été faite. Il ne s'agit plus que de coudre dans le suaire du vieillard le cadavre qui est dans le petit cabinet et demain nous livrerons aux ensevelisseurs un homme jeune au lieu d'un vieillard.

— Mais que ferons nous de l'autre cadavre.

— Nous allons le confier à la Seine.

— Mais elle le rejettera cette nuit, demain, bien sûr.

— Sans doute.

— Eh bien ?

— Eh bien !... comme personne ne reconnaitra ce cadavre... on aura la peine de l'ensevelir voilà tout...

— Tu penses !

— J'en suis sûr.

Il y eut un moment de silence.

Depuis l'origine du conflit russo-turc, l'Univers illustré a consacré, chaque semaine, de très-intéressantes gravures aux affaires d'Orient. Dans le numéro de cette semaine, on trouve les sujets suivants :
Portraits du prince et de la princesse de Roumanie; le vieux parti Turc à Constantinople; types de Constantinople (neuf dessins); le bombardement des positions d'Ibraïla, par des canonniers turques du Danube; la clef des Dardanelles (deux gravures). Ce numéro contient encore une ravissante revue du salon, par Cham, et la reproduction du remarquable tableau que M. Robert Mols a exposé cette année: *Vue du quai du Louvre.*

Les Œuvres de Balzac, que publie la maison Calmann Lévy viennent de s'enrichir d'un ouvrage posthume de l'illustre romancier: *Les Petits Bourgeois.* — Ce nouveau roman, dont il serait superflu de faire l'éloge, complète les *Scènes de la Vie parisienne* et prendra rang parmi les plus belles productions littéraires de notre temps. On sait avec quel art, quelle verve, quelle finesse le célèbre auteur de la *Comédie Humaine* a su prendre les travers, les préjugés, les manies, les ridicules et les vices de toutes les classes de la société, et certainement les *Petits Bourgeois* occuperont bientôt, dans toutes les bibliothèques la place d'honneur qu'ils méritent. (Deux beaux volumes grand in-18. — Envoi franco: 7 francs).

Guérison de la **PHTISIE PULMONAIRE** et de la **Bronchite chronique**, traitement nouveau, Broch. de 136 pages, 11^e édit., suivie de nombreuses observations par le Docteur Jules BOYER (de Paris). — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timb.-poste à M. DELAHAYE, libr.-édit., 23, pl. de l'École de-Médecine, Paris.

M. CHERVIN, Directeur fondateur

de l'INSTITUTION DES BÈGUES DE PARIS, ouvrira à Toulouse, hôtel du Midi, le 25 juin prochain, son cours annuel de diction à l'usage des Bègues. Traitement spécial pour le blesement, le bréouillement et tous les autres défauts de prononciation. — S'inscrire à l'avance en écrivant à Paris, 90, Avenue d'Eylan.

9,970 Actions de 500 fr.

DE LA SOCIÉTÉ ANONYME
DES
GRANDS MAGASINS
DU
COIN DE RUE
(Ancienne Maison LARIVIÈRE-RENOUARD)
Au Capital de 9,000,000 de francs
divisé en 18,000 Actions de 500 francs
sont
MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC
AU PRIX DE 525 FRANCS

En prenant pour base les bénéfices réalisés par les Grands Magasins du COIN DE RUE pendant les cinq dernières années, soit :

4,160,257 fr. 99 c. par an.

(Extrait du rapport de l'expert, M. PIEDFERRE, ancien chef de comptabilité du Crédit Foncier de France, rapport imprimé qu'on trouvera dans les Bureaux de souscription, ainsi que les Statuts.)
les actions cédées au prix de 525 francs sont assurées de recevoir un dividende de 10 % par an, dès l'année courante.

Président du Conseil d'administration :
M. Larivière-Renouard, marchand de nouveautés, ancien propriétaire du COIN DE RUE.

Sur le capital social de Neuf millions de francs, une somme de Trois

millions a été affectée à l'achat des immeubles : 6 et 8, rue Montesquieu : 18, 20 et 22, rue des Bons-Enfants, ayant coûté un prix supérieur au précédent propriétaire.

Ces immeubles sont employés, dans leur totalité, au commerce du COIN DE RUE, sauf un local rapportant à la Société 70,000 fr. de loyer annuel.

La Société utilise son capital, jusqu'à concurrence de trois millions de fr., à l'achat et au renouvellement constant des marchandises.

Indépendamment de la valeur représentée par un fonds de commerce rapportant onze cent soixante mille francs de bénéfices nets par an, on ne saurait évaluer à moins de 600,000 francs le matériel cédé à la Société, comprenant l'installation des magasins, les chevaux, voitures, etc., etc.

VERSEMENTS :

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	100 »
Le 10 juillet 1877.....	125 »
Le 10 août 1877.....	125 »
Le 10 septembre 1877.....	125 »
TOTAL.....	525 fr.

Tout paiement anticipé donnera droit à une bonification d'intérêts à 3 %. Les versements en retard seront passibles d'intérêts à 6 %.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Jeudi 7 Juin 1877

de 10 heures du matin à 4 heures du soir
A PARIS, Chez MM. Lécuyer et C^e,
banquiers, 17, rue de la Banque;
— A la Banque Parisienne, 5, rue
Saint-Georges, et à son bureau auxiliaire A, 41, rue de Rennes;
A LYON, A la Banque lyonnaise,
37, rue de Lyon;
A SAINT-QUENTIN, Chez MM. Lécuyer et C^e, banquiers;
Et dans les départements, chez tous les Banquiers et correspondants de la Ban-

que parisienne et de MM. Lécuyer et C^e.

Souscriptions reçues sous réserve de réduction

Les démarches pour l'admission à la cote officielle seront immédiatement remplies.

On peut, dès à présent, adresser les demandes par correspondance, à la Banque parisienne et chez MM. Lécuyer et C^e.

Vente de 27,500 Actions

LA FONCIÈRE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
Capital social : 40 millions de francs
DIVISÉ EN 80,000 ACTIONS de 500 FRANCS
(Libérées d'un quart)

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM.
De Marcère, député, ancien ministre, Président;
Le comte Frédéric de Lagrange, administrateur de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la C^e LA PAIX, Vice-Président;
Aubry (Maurice), administrateur de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la C^e LA PAIX;
Buehot, ancien préfet;
Dommartin, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine;
Henry Fould, de la maison Fould frères et C^e;
J. Gautier, de la maison Donon, Aubry, Gautier et C^e;
Heusschen, propriétaire, ancien administrateur de la C^e LA PAIX;
Le baron Levavasseur, armateur, administrateur de la Banque de France, et de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la C^e LA PAIX;
A. Magne, ancien trésorier payeur général, administrateur du Crédit foncier de France, du Chemin de fer de Paris à Orléans et du Crédit industriel et commercial.
Félix Martin, Dr du Sous-Comptoir des Entrepreneurs;
Edouard Pascal, Administrateur du Crédit

foncier de France;
Péridon, ancien président de la Chambre des notaires de Metz;
Marion Roux, membre de la Chambre de commerce et administrateur de la Banque de France, à Marseille;
Le comte Rozan, propriétaire;
Schérer, sénateur;
J. Siegfried, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris;
Directeur : M. Brissot, ancien Directeur de la C^e LA PAIX.

Ces 27,500 actions, provenant du Syndicat des actionnaires du Crédit agricole et du Crédit foncier, sont offertes au public au prix de :

375 fr.

NET A PAYER COMME SUIT :
100 fr. en faisant la demande.
275 fr. le 4^e juillet, au moment du transfert des titres.

Les demandes d'actions seront reçues DES 8 ET 9 JUILLET

au Crédit général Français

16, Rue Le Peletier, à Paris
ET DANS SES SUCCURSALES :
à Bordeaux, à Lille, à Lyon et à Marseille

On peut, dès maintenant transmettre des demandes d'actions par lettres chargées, adressées à la Société du Crédit général Français, à Paris, ou à l'une de ses Succursales.

On peut se procurer des documents et des statuts aux adresses ci-dessus indiquées.

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon,

Chez A. ROBERT, Ind.

Economie réelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et fr^{cs}

Pour tous les extraits et articles non-signés.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entrant au 1^{er} Juillet prochain en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, Léon COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sanwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.



PLUS de CHEVAUX COUVRÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternès, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard). — Se trouve dans les Pharmacies.

A Vendre ou à Louer

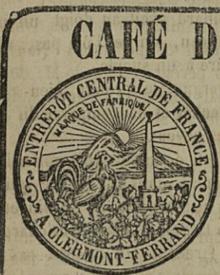
UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhou, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M^d de meubles; à MM^{es} Lugan et Delport, notaires.



CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :
LECOQ et BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{es} de comestibles

GROS ET DÉTAIL
ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUTS GENRES.
ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de Mme veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS

Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du Revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 37,635,076 fr.

Arrangés payés aux Rentiers..... 141,416,291 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

FER BRAVAIS

(FER DIALYSÉ BRAVAIS)
Fer liquide en gouttes concentrées LE SEUL EXEMPT DE TOUT ACIDE Sans odeur et sans saveur
« Avec lui, disent toutes les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni diarrhées, ni de fatigues de l'estomac; de plus, il ne noircit jamais les dents. »
S'est adopté dans tous les Hôpitaux
3 Médailles aux Expositions. Guérit radicalement ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUÏSEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE des ENFANTS, etc.
C'est le plus économique des ferrugineux, faisant un flacon d'un mois.
R. BRAVAIS & C^{ie}, 13, rue Lafayette, Paris ET DANS LA RÉPART DES PHARMACIES.
(Se méfier des imitations et exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature. (Envoi de la Brochure franco.)

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre; Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Ecrire : Administration de la C^e concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorroïdes, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vigel pharmacien; à Figeac, Houillé, épicier.

ASTHME !! ASTHME !!

L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C^e, place Vendôme, 23, PARIS. — Prix : 3 fr. 25; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant un usage constant de la



C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

EUCALYPTOSINTE

(Br. s. g. d. c.) Apéritif-Ébréfitage le plus puissant, le plus agréable, n'ayant aucun des principes malfaisants de l'absinthe. Calme la soif, ranime l'appétit, facilite la digestion, réveille l'intelligence et la mémoire, en produisant un bien-être général. Un petit verre tiendu d'autant d'eau, pris au début de la fièvre, l'enlève immédiatement. — P^r l'exp. M. Hesse fils, Marseille. — Se trouve dans les principaux Cafés.